

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *

*

Séance du 17 Décembre 2014

2 – POLITIQUE TARIFAIRE

2.2 - Avenant N°1 à la convention N°2011-908 entre la Ville de Toulouse, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Municipale.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Tisséo-SMTC, soucieux du maintien de la sécurité dans les transports en commun de l'agglomération toulousaine autorise la délivrance d'un certain nombre de titres de transport aux services de la Police Municipale.

La convention N°2011-908 entre la Commune de Toulouse, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC arrive à échéance le 31 décembre 2014. Le projet d'avenant N°1 a pour objet de prolonger la convention pour une durée de 2 ans et de mettre à disposition de la Police Municipale 100 cartes supplémentaires.

Aussi, le nombre total de titres de transport sera désormais de 300 titres non nominatifs affectés aux agents de la Police Municipale.

Les cartes de transport sont délivrées par Tisséo-EPIC à la Police Municipale sur la base d'un prix forfaitaire de 131,91 € TTC par carte, tarif actualisé en fonction de l'évolution du prix de l'abonnement annuel du réseau urbain Tisséo.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent projet avenant 1 à la convention entre la Commune de Toulouse, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Municipale.

* *
*

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant N°1 à la convention N°2011-908 entre la Commune de Toulouse, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Municipale.

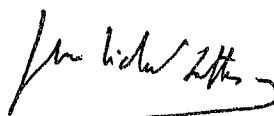
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

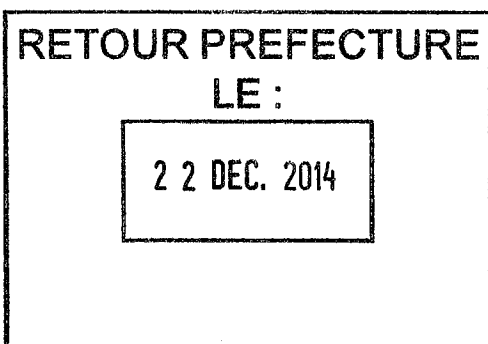
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°2011-908 ENTRE LA COMMUNE
DE TOULOUSE, TISSEO-SMTC ET TISSEO-EPIC POUR LA DELIVRANCE
DE TITRES DE TRANSPORT AUX SERVICES DE LA POLICE MUNICIPALE**

Entre les soussignés :

La Commune de Toulouse, représentée par son Maire Monsieur Jean-Luc MOUDENC ou son représentant en exercice, dûment habilité aux fins des présentes, dénommée ci-après « La Commune de Toulouse » sise Hôtel de Ville – Place du Capitole – BP – 999 – 31040 TOULOUSE Cedex,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, dont le siège se situe 7, esplanade Compans-Caffarelli – BP 1120 – 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de Tisséo-SMTC, Monsieur Jean-Michel LATTES dûment autorisé à signer le présent, en vertu d'une délibération du Conseil syndical en date du 17 décembre 2014, ci-après dénommé, «Tisséo-SMTC»,

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, représenté par son Président en exercice Monsieur Marc DEL BORRELLO ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « Tisséo-EPIC » sise 4, Impasse Paul Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1.

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention en date du 11 juillet 2011 entre la Commune de Toulouse, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Municipale.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Le 3^{ème} alinéa de l'article 4 de la convention est modifié comme suit : le nombre total de titres de transport délivrés à la Police Municipale est limité à 300 pour la durée de la convention.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DEMEURENT INCHANGEES.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires originaux, le/ /

LA COMMUNE DE TOULOUSE
Le Maire Jean-Luc MOUDENC

TISSEO-SMTC
Le Président Jean-Michel LATTES

TISSEO-EPIC
Le Président Marc DEL BORRELLO